

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique**

Transcription non éditée

766^{ème} séance

Lundi 31 mars 2008, à 15 heures

Vienne

Président : M. V. KOPAL (République tchèque)

La séance est ouverte à 15 h 07.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Bonne après-midi à tous. Je déclare ouverte cette 766^{ème} rencontre du Sous-Comité juridique et du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Je voudrais attirer votre attention sur une communication qui a été transmise par l'ex-République yougoslave de Macédoine et qui a demandé à participer en tant qu'observateur à nos réunions. C'est pourquoi, je vous propose que, conformément à notre habitude, comme cela a été le cas ce matin, nous invitions cette délégation à assister à la présente session du Sous-Comité, cela n'implique aucune décision de la part du Comité concernant son statut, il s'agit d'un signe de courtoisie qui est appliqué à ce type de délégation. Nous souhaitons la bienvenue à cette délégation. S'il n'y a pas d'objection, nous allons procéder de la sorte. *Il en est ainsi décidé.*

Organisation des travaux

Distingués délégués, le Président du groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace, notre collègue, José Monserrat Filho m'a informé du fait qu'il ne sera disponible que le 4 avril. Afin de garantir que le groupe de travail peut s'acquitter de sa tâche, le Secrétariat a proposé que le Sous-Comité entame l'examen du point 8 de notre ordre du jour, "a) La définition et la délimitation de l'espace ; b) Les caractéristiques et l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment les moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications", c'est le titre le plus long que

j'ai vu jusqu'à présent. C'est pourquoi nous allons entamer l'examen de ce point jeudi 3 avril. Est-ce que le Sous-Comité est en mesure d'accepter cette manière de procéder et je me tourne également vers le Président du groupe de travail ? S'il n'y a pas d'objection, c'est la procédure que nous allons appliquer. *Il en est ainsi décidé.*

Distingués délégués, je désire à présent vous informer de notre programme de travail pour cette après-midi. Nous allons poursuivre l'examen du point 5, "Débat général". Vers 16 heures, j'ai l'intention de lever cette séance plénière du Sous-Comité pour donner lieu au colloque de l'Institut international de droit spatial et le Centre européen du droit spatial sur les implications juridiques des applications spatiales pour le changement climatique. Ce colloque est organisé par l'Institut international de droit spatial ainsi que par le Centre européen du droit spatial. Je désire attirer l'attention des délégués sur l'invitation qui a été lancée à la réception organisée par l'Institut et le Centre à 18 heures, à la fin du colloque, qui se tiendra au restaurant du CIV au rez-de-chaussée du bâtiment F. Ce matin, je vous avais annoncé qu'il s'agirait de la Salle Mozart, mais ce n'était pas correct, il s'agira du restaurant du CIV dans la salle A.

Y a-t-il des questions ou des réactions pour ce qui est de ce programme de travail ? Je n'en vois pas. *Il en est ainsi décidé.*

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



Débat général (point 5 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons à présent passer au "Débat général", autrement dit l'examen du point 5 de notre ordre du jour. Distingués délégués, le premier orateur sur ma liste est le distingué représentant du Japon à qui je donne la parole.

M. S. SUMI (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, distingués délégués, au nom de la délégation japonaise, j'ai l'honneur d'intervenir ici au sein de la quarante-cinquième session du Sous-Comité juridique du COPUOS.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à notre nouveau Président M. Vladimir Kopal, et je désire également remercier le Dr Mazlan Othman, Directrice du Bureau des affaires spatiales, et son excellent personnel pour la préparation de la présente rencontre.

Monsieur le Président, tout d'abord le Japon désire se féliciter pour ce qui est des recommandations destinées à renforcer les pratiques des États et des organisations internationales et intergouvernementales dans l'immatriculation des objets spatiaux qui ont été adoptés par la 62^{ème} Assemblée générale des Nations Unies au mois de décembre de l'année dernière. Le Japon désire également remercier les membres du groupe de travail qui s'est penché sur la question de l'immatriculation des objets spatiaux.

Monsieur le Président, permettez-moi de commencer en mentionnant certains événements qui ont été organisés au Japon depuis le dernier Sous-Comité juridique et ce qui est prévu pour cette année.

Tout d'abord, le Japon a lancé deux HIIA au mois de septembre dernier. Le satellite d'orbite lunaire KAGUYA et au mois de février le KIZUNA. KAGUYA nous permet d'approfondir l'étude de la Lune. Il s'agit d'un projet aussi important que le projet Apollo. Avec la mission KAGUYA, le Japon a la possibilité de contribuer aux connaissances de la communauté internationale. Le programme fournira énormément de résultats pour ce qui est des études sur l'origine et l'évolution de la Lune. Des images détaillées de la surface lunaire seront enregistrées par une caméra haute résolution et KIZUNA sera intéressante pour les utilisateurs Internet dans la région Asie-Pacifique étant donné qu'elle comprend des capacités de communication rapide.

D'autre part, le Space [??] a été lancé le 11 mars avec l'astronaute, le Dr Takao Doi. Nous avons également placé dans la capsule le module expérimental japonais KIBO et les éléments

constitutifs du KIBO seront apportés par les deux prochains vols. Nous attendons beaucoup de ces activités spatiales du Japon, nous espérons que KIBO pourra renforcer nos connaissances scientifiques et contribuer à la coopération multilatérales dans le développement du programme de SSI.

Monsieur le Président, le Japon a contribué à la construction d'un système qui applique des données satellitaires à la gestion des catastrophes utilisé par l'APSAF et l'Agence internationale sur l'espace et les grandes catastrophes. En coopération avec d'autres pays, le Japon a lancé le projet Sentinel-Asie qui est un système de soutien et gestion des catastrophes dans la région Asie-Pacifique. Sentinel-Asie fonctionne actuellement en coopération avec 51 organisations nationales de 20 pays et 8 organisations internationales et nous avons l'intention de continuer de promouvoir ce projet.

Cette année, le Japon a également l'intention de lancer un satellite d'observation des gaz à effet de serre, le GOSAT, qui évaluera les gaz à effet de serre au niveau mondiale et ce de manière fort précise. Le Japon continuera également de contribuer à la mise en œuvre des systèmes GEOSS.

Monsieur le Président, le Japon est partie à quatre traités spatiaux, le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, le sauvetage et le retour des astronautes, la Convention sur la responsabilité et la Convention sur l'immatriculation. Nous nous chargeons de la promotion de l'activité spatiale conformément à ces traités, nous allons continuer de contribuer à ces différentes activités relatives aux aspects juridiques des programmes spatiaux. Ces traités sont indispensables étant donné qu'ils nous permettent de nous doter de cadres juridiques pour nos activités spatiales. J'aimerais brièvement mentionner qu'il serait intéressant pour tous les États de s'engager envers ces traités afin de soutenir le cadre juridique destiné aux activités spatiales. Nous allons soutenir les activités dans ce sens.

Le mandat important de notre Sous-Comité destiné à donner lieu à un débat sur les aspects juridiques des programmes spatiaux afin que ceux-ci se déroulent de manière libre et équitable. Nous allons continuer de contribuer aux activités et aux travaux de ce Sous-Comité afin qu'il puisse réaliser ses objectifs de manière efficace et productive. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie distingué délégué pour votre aimable attention. Je remercie le délégué du Japon pour son intervention dans le cadre de ce

“Débat général” où vous nous avez informés des activités spatiales menées par le Japon ce qui constitue des informations fort intéressantes pour nous. Je tiens à mentionner ici le projet KAGUYA et la participation de l’astronaute japonais à cette mission spatiale et les autres projets que vous avez mentionnés. Je vous remercie également pour le soutien que vous exprimez constamment aux activités de notre Sous-Comité et ce en vue de renforcer le cadre juridique relatif aux activités spatiales. Je vous remercie.

Le deuxième orateur sur ma liste est le distingué représentant du Maroc, qui a à présent la parole. Le Royaume du Maroc.

M. S. RIFFI (Maroc) : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, la délégation du Maroc vous présente ses félicitations pour votre élection à la présidence de ce Sous-Comité. Votre expérience reconnue va contribuer sans aucun doute de manière significative à l’avancement des travaux de ce Sous-Comité. Le Maroc souhaite également adresser ses sincères remerciements pour le travail de très haute qualité accompli par le Président sortant, Son Excellence l’Ambassadeur Raimundo González Aninat. Nous saisissons cette occasion pour féliciter Mme Othman pour sa nomination au poste de Directrice du Bureau des affaires spatiales. Nous la remercions, ainsi que ses collaborateurs, pour le travail accompli afin de préparer la présente session.

La délégation du Maroc apportera son appui et sa contribution à toute réflexion pouvant aboutir à la réussite de nos travaux.

Monsieur le Président, aujourd’hui plusieurs pays s’intéressent aux techniques spatiales et à leurs applications en vue de la réalisation d’objets spécifiques destinés à répondre aux besoins du développement humain au niveau mondial. En effet, les programmes spatiaux peuvent contribuer à l’amélioration de la vie économique et sociale des citoyens. Elles peuvent aussi contribuer à l’amélioration de la coopération internationale, aussi bien pour les États que pour l’humanité tout entière. Compte tenu de cette évolution, il convient de souligner l’importance de prendre en compte les préoccupations des pays en difficulté pour leur permettre de faire face aux défis qui couvrent tous les aspects du développement économique et social, notamment contre la pauvreté, la faim, la gestion des catastrophes naturelles, de manière à ce que les traités des Nations Unies relatifs à l’espace acquièrent un caractère universel.

Monsieur le Président, il ne fait pas de doute que le programme du Bureau des affaires spatiales axé sur la promotion de ces traités dans les pays en voie de développement et l’assistance qu’il apporte

pour que ces États puissent les appliquer et les intégrer dans leur législation nationale constitue un des aspects fondamentaux de la coopération internationale. Le Maroc de son côté œuvre pour une telle coopération, aussi bien pour les aspects scientifiques et techniques que juridiques, et il considère que l’application des principes et des traités relatifs à l’espace extra-atmosphérique permettrait sans aucun doute de favoriser d’une part la coopération internationale dans le domaine spatial, et d’autre part d’assurer à toutes les nations un accès équitable à l’espace extra-atmosphérique et tirer profit des retombées bénéfiques de la recherche et des technologies spatiales.

Monsieur le Président, en plus de sa participation active aux différents workshops sur le droit international de l’espace et pour sensibiliser les décideurs et les institutions concernées, le Maroc, à travers le Centre royal de télédétection spatial et en collaboration avec ses partenaires internationaux et régionaux, ne cesse de mener des actions pour une sensibilisation accrue sur le plan régional telles que l’organisation de séminaires régionaux et internationaux sur les différentes thématiques du droit de l’espace, la promotion et l’intégration de l’enseignement du droit de l’espace dans le cursus universitaire et les centres régionaux, ainsi que la promotion de l’expertise nationale dans ce domaine. En effet, suite aux recommandations issues de la Conférence UNISPACE III, en particulier celles concernant l’enseignement et l’intégration du droit de l’espace dans le cursus des centres régionaux, le Centre royal de télédétection spatiale a pris en charge la réalisation d’un cours sur le droit de l’espace au profit des étudiants africains francophones inscrits au Centre régional de Rabat pour la session de 2006-2007. Cette opération sera reconduite pour les prochaines promotions.

Pendant la même année, le CRTS a participé au workshop régional sur les aspects juridiques et les applications spatiales pour la gestion des catastrophes naturelles qui a eu lieu en Thaïlande du 20 au 22 novembre 2007. Cette manifestation a été organisée par les deux universités de Tchen Mé avec d’autres institutions internationales. Lors de cette manifestation, le CRTS a présenté un exposé sur “Le rôle et les contributions du COPUOS ; Perspectives africaines”. Cette présentation a suscité un débat très intéressant sur la gestion des catastrophes naturelles ainsi que sur l’activation de la charte internationale “Espace et catastrophes majeures en Afrique”.

Monsieur le Président, la délégation du Maroc se félicite de l’introduction d’un nouveau point, le point 11 de l’ordre du jour intitulé “Renforcement des capacités dans le domaine du droit de l’espace”. La délégation du Maroc

souhaiterait que notre Sous-Comité aboutisse à une solution équitable permettant aux pays en développement en particulier les pays africains, de participer efficacement aux activités et aux programmes spatiaux consacrés au développement. Ceci les encouragerait à s'intéresser davantage au domaine du droit spatial. Le renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace en Afrique ne peut se faire sans l'implication des étudiants, des universitaires et des utilisateurs directs des techniques spatiales. En effet, ces derniers doivent bénéficier des moyens matériels et financiers afin qu'ils puissent participer aux différents cours d'été sur le droit de l'espace organisés par des institutions spécialisées à l'instar du Centre européen du droit de l'espace.

En ce qui concerne le point 8 de l'ordre du jour, à savoir "La définition et la délimitation et l'utilisation de l'orbite géostationnaire", nous considérons que pour assurer et garantir une utilisation rationnelle et équitable de l'OGS par l'ensemble des États, il est nécessaire que le Sous-Comité juridique continue à examiner tous les aspects liés à ce point. L'OGS est une ressource naturelle limitée et doit être accessible à tous les pays, quels que soient les moyens techniques dont ils disposent dans des conditions équitables en tenant compte en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement.

Monsieur le Président, s'agissant du point 13 de l'ordre du jour, la délégation du Maroc réitère son soutien à la proposition d'introduire dans l'ordre du jour de notre Sous-Comité, le point traitant des débris spatiaux. Compte tenu du nombre accru de débris et de leur impact sur l'ensemble des activités spatiales, le Maroc considère qu'il est nécessaire de mettre en place les mesures adéquates pour atténuer les conséquences d'un tel phénomène. En effet, un cadre réglementaire concernant ce point doit être rapidement établi conformément au principe de l'utilisation pacifique de l'espace et pour préserver les intérêts de tous les États.

Quant au point 9, et en raison de son importance, ainsi que l'impact de l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace sur la sûreté, il est indispensable que le Sous-Comité juridique approfondisse le débat sur ce point et évalue la pertinence de la révision des principes régissant l'utilisation des sources d'énergie nucléaire en recueillant le plus d'informations possible sur ces questions. Une collaboration entre l'Agence internationale d'énergie atomique et le Sous-Comité scientifique et technique dans le cadre du plan de travail 2007-2010 du groupe d'experts mixte, s'avère nécessaire pour l'élaboration de normes de sûreté applicables à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

Monsieur le Président, concernant les autres questions spécifiques, la délégation du Maroc y reviendra lorsque nous examinerons les différents points de l'ordre du jour au sein du Sous-Comité. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Je vous remercie, M. le distingué représentant du Royaume du Maroc pour votre déclaration que vous avez prononcée, dans laquelle vous avez souligné quelques aspects particuliers concernant par exemple les aspects du développement économique et social et aussi, la coopération régionale dans le cadre régional. Vous avez aussi pris position envers quelques points de notre ordre du jour. Vous avez par exemple soutenu la proposition d'inclure un point traitant des débris spatiaux à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique ou bien vous avez aussi souligné l'importance que le Sous-Comité juridique approfondisse le débat sur l'impact de l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace sur la sûreté, et aussi les autres points. Je vous remercie encore une fois.

Maintenant nous avons épuisé la liste des orateurs. Est-ce que nous avons d'autres orateurs pour cette après-midi ?

[interprétation de l'anglais] : Y a-t-il une autre délégation qui souhaite intervenir sur ce point de l'ordre du jour ? Cela ne semble pas être le cas. Nous allons poursuivre l'examen du point 5, "Débat général", demain matin, et je vous invite instamment à contacter le Secrétariat pour vous inscrire.

Mesdames et Messieurs, je vais bientôt lever la séance du Sous-Comité pour laisser la place au colloque. Mais avant de ce faire, je voudrais vous rappeler notre programme pour demain matin. Nous allons nous retrouver à 10 heures précises, ensuite, nous allons poursuivre l'examen du point 5, "Débat général", et nous allons entamer l'examen du point 6, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace". Nous allons d'abord examiner cette question au niveau du Sous-Comité et le groupe de travail qui a été institué ce matin commencera ses activités plus tard, mais demain nous allons examiner ce point 6 au niveau du Sous-Comité. Ensuite, nous allons également passer à l'examen du point 7, "Information concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial". S'il nous reste du temps, nous allons commencer le groupe de travail sur le point 6 qui se retrouvera sous la présidence du représentant de la Grèce, M. Vassilios Cassapoglou.

Avez-vous des commentaires sur ces points ou d'autres questions, des informations à demander ? Je vais donc demander à

l'Ambassadeur Jankowitsch de l'Autriche de bien vouloir présider le colloque, colloque portant sur "Les implications juridiques des applications spatiales pour le changement climatique mondial". Je ne le vois malheureusement pas dans la salle. Deux possibilités, soit attendre son arrivée et la deuxième possibilité serait de demander au président de l'IISL de commencer pour profiter de cette demi-heure supplémentaire. Le président de l'IISL a la parole.

M. (Institut international de droit spatial) *[interprétation de l'anglais]* : Merci, Monsieur le Président. Peut-être que nous pourrions avoir une petite interruption et attendre l'Ambassadeur

Jankowitsch qui souhaite beaucoup présider cette séance, donc je préférerais qu'on attende jusqu'à 16 heures.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Je crois comprendre que le président de l'Institut international de droit spatial préfère attendre l'Ambassadeur Jankowitsch de l'Autriche avant de commencer le colloque. Très bien. Je vous remercie de votre attention et je vais maintenant lever la séance. Nous allons attendre le colloque qui va démarrer à 16 heures ou plus tôt.

La séance est levée à 15 h 39.